



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Projet de loi sur les commissions scolaires **Les profs relégués au rôle d'exécutant**

Montréal, vendredi 4 décembre 2015 – La Fédération autonome de l'enseignement qui représente 34 000 enseignantes et enseignants, réagit très négativement au projet de loi n° 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires présenté par le ministre de l'Éducation François Blais, cet avant-midi. D'après une analyse préliminaire, non seulement le ministre ne conserverait-il presque rien des propositions de la FAE pour valoriser la profession enseignante, augmenter l'autonomie professionnelle du personnel enseignant et reconnaître leur expertise, mais il accorderait un pouvoir accru aux parents en matière de pédagogie.

« Le ministre prétend que nous sommes des experts essentiels pour la réussite des élèves, alors que dans ce projet de loi, il relègue les profs au rôle d'exécutant. Par exemple, l'article 20 le démontre clairement. Celui-ci permettrait désormais aux parents de décider des modalités d'application du régime pédagogique, notamment de la grille horaire des cours d'une école. On mélange clairement les expertises des uns et des autres! Nous ne souhaitons pas nous substituer aux parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, à la maison, mais nous pensons que la réciproque nous est également due. Les parents ne sont pas des experts de la pédagogie et leur donner plus de pouvoirs à cet égard est clairement un manque de considération des enseignantes et des enseignants! », a déclaré Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle à la FAE.

« La FAE et ses membres avaient pourtant fait un travail sérieux et consciencieux, pendant plus de deux années, afin de redonner à chacun sa place et le plein respect des rôles et responsabilités des profs dans les structures scolaires. Nous avons aussi rencontré le ministre afin de lui proposer des changements simples qui lui auraient permis de valoriser la profession enseignante. Le résultat est carrément insultant et désolant! C'est comme si le ministre avait fait le contraire de ce que l'on souhaitait. Il est également faux de dire qu'on se rapproche des besoins des élèves, car ceux qui s'en occupent au quotidien, en première ligne, soit les enseignantes et les enseignants, auraient encore moins de pouvoir sur leurs conditions d'apprentissage » ajoute-t-elle.

Encore une réforme de structures!

Selon la FAE, le projet de loi ne vise pas à assurer la réussite des élèves, mais bien à permettre au ministre d'imposer ses vues aux commissions scolaires ainsi qu'aux conseils scolaires qui sont appelés à remplacer les élus scolaires. Malgré ce qu'avance le ministre Blais, il semble chercher à se donner les leviers nécessaires pour exercer un contrôle absolu sur la nouvelle structure qu'il entend mettre en place. Le ministre ne peut pas non plus prétendre que cette

réforme des structures permettra d'économiser des sommes considérables, puisque lui-même évalue à 25 M\$ les économies générées par tout ce chambardement. D'ailleurs, il ne s'est pas engagé à réinvestir ces maigres sommes dans le réseau des écoles publiques. Ce projet de loi ne répond en rien aux besoins des écoles publiques, des élèves et des profs. Encore une fois, cette réforme a été concoctée derrière des portes closes. Le ministre Blais a décidé de faire la sourde oreille aux revendications pourtant légitimes des enseignantes et enseignants. Cette réforme risque fort de connaître le sort de toutes celles qui ont été décidées de cette manière : elle est vouée à l'échec!

La formation professionnelle au service du marché

Selon la FAE, le projet de loi du ministre Blais dénote aussi une vision à court terme de la formation professionnelle au Québec. « D'une part, en proposant de confier la gestion des centres de formation professionnelle à l'entreprise privée, l'on favoriserait les formations à la carte répondant à des besoins immédiats du marché du travail plutôt que de favoriser l'apprentissage d'un métier. Le Québec risque alors de se retrouver avec des travailleurs, ultraspécialisés, peu mobiles et trop dépendants des aléas du marché du travail. D'autre part, en ouvrant la porte des futurs conseils scolaires à la communauté, des représentants du marché du travail n'hésiteront pas à faire jouer leurs intérêts, sans se préoccuper de la valeur éducative des formations qu'ils demanderont à mettre sur pied », a ajouté M^{me} Morel.

La FAE prendra le temps nécessaire pour compléter l'analyse de ce projet de loi. Celui-ci vient modifier, de manière importante, non seulement les structures, mais aussi les responsabilités des personnes qui travaillent dans les écoles publiques.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, ainsi que les 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290